

Comité scientifique du GDR GPL

Définition de la mission

Préambule

La direction du GDR a décidé de confier à un comité scientifique des missions de conseil et de prospection scientifiques.

Les expertises scientifiques des personnalités composant le comité scientifique couvrent un large spectre de domaines scientifiques en rapport étroit avec le génie de la programmation et du logiciel.

Missions du comité scientifique.

Deux types de missions sont confiés au comité scientifique en interaction avec la direction du GDR :

- **Prospection.** Il s'agit de missions proactives. Le comité s'appuie sur ses expertises et compétences scientifiques pour attirer l'attention de la communauté scientifique du GDR sur des sujets, problèmes ou enjeux émergents ou à renforcer.
- **Conseil.** Il s'agit de missions consultatives. Le comité scientifique est saisi sur des questions scientifiques d'intérêt pour (ou connexes à) la communauté scientifique du GDR. Il produit un avis éclairé sur ces questions.

Modes de fonctionnement

Deux modes de fonctionnement, découlant des deux types de missions identifiés, sont possibles :

- Le comité scientifique peut s'auto-saisir sur des sujets, questions, problèmes ou enjeux qu'il aura identifiés.
- À la demande de la direction du GDR, le comité émet des avis sur des sujets, questions, problèmes ou enjeux que la direction du GDR ou bien les groupes de travail, via la direction du GDR, auront identifiés.

Par ailleurs, le comité scientifique peut saisir, pour une durée limitée au traitement d'un sujet posé, d'autres personnalités scientifiques reconnues pour leurs compétences sur ce sujet.

Le président du comité scientifique est chargé d'organiser le fonctionnement du comité en accord avec les membres du comité. Il est l'interface entre la direction et le bureau du GDR.

Prise de décision

C'est à la direction du GDR que revient la décision de prendre en compte les résultats des travaux du comité et la définition d'une politique de mise en œuvre d'un ou de ces résultats.

Renouvellement/départs de membres du comité :

- Les membres du comité scientifique sont nommé-e-s pour la durée de la période d'habilitation du GDR.
- En cas de départ d'un-e membre du comité, la direction du GDR proposera un-e membre remplaçant.
- Le comité, via son président, peut consulter temporairement une ou plusieurs personnalités scientifiques reconnues.

Organisation des réunions de travail

Le comité scientifique se réunit selon deux modalités :

- Réunions récurrentes : deux réunions par an. Par exemple :
 - pendant ou juste après les journées nationales,
 - en janvier, après avoir reçu les rapports d'activité des groupes de travail
- Réunions au fil de l'eau
 - Le comité peut décider de se réunir (auto-saisie).
 - La direction du GDR peut décider d'organiser une réunion du comité.

Les participant-e-s à ces réunions sont :

- Les membres du comité scientifique (participant-e-s permanent-e-s)
- La direction du GDR – Invitée (participants permanents)
- Les membres du bureau – Invités (participants permanents)
- D'autres personnes que le comité souhaiterait inviter (participant-e-s occasionnel-le-s)

Livrables du comité

Le comité scientifique rédige deux types de livrables :

- Un rapport bi-annuel présentant le bilan de ses travaux.
- Un rapport sur les questions (conseil) ou sur les propositions (prospection).

Le président du comité scientifique coordonne la production de ces livrables.